



Service régional de prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce
700, Notre-Dame Nord, Bureau B
Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9
Téléphone: (418) 387-3444
Télécopieur: (418) 387-7060
christianprovencher@nouvellebeauce.com

Sainte-Marie, le 7 avril 2015

OBJET : Se préparer à un incendie

Un incendie est imprévisible et peut survenir à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, c'est pourquoi une bonne préparation est primordiale. Prendre quelques minutes pour prévoir le pire peut faire la différence sur l'impact qu'aura un incendie dans votre vie.

Premièrement, l'entretien et la vérification périodique de vos équipements de sécurité incendie est indispensable pour sauver votre vie ainsi que celle de votre famille lors d'un incendie.

- Le remplacement des piles et la mise en essai de vos avertisseurs de fumée à chaque changement d'heure vous assurera d'être avertis à temps et vous permettra d'évacuer votre résidence avant que l'incendie ne prenne trop d'ampleur. N'oubliez pas, un incendie double d'ampleur à chaque minute et vous aurez généralement moins de 3 minutes pour évacuer.
- Si vous possédez un extincteur, gardez-le dans un endroit visible, accessible à tous et assurez-vous de savoir l'utiliser. N'oubliez pas qu'un extincteur doit être utilisé sur un petit feu. Si la flamme dépasse 1 mètre de hauteur ou si vous ne vous sentez pas en mesure de l'éteindre, évacuez les lieux ! Ne mettez jamais votre sécurité en jeu.
- Préparez un plan d'évacuation de votre résidence avec vos enfants et discutez avec eux des comportements sécuritaires en cas d'incendie. Déterminez un point de rassemblement et assurez-vous qu'il soit connu de tous.

Une trousse d'urgence simple peut être conçue afin d'amoindrir le fardeau d'un incendie, cette trousse peut être laissée à un membre de votre famille ou à une personne de confiance.

- Prenez entente avec un voisin afin d'être relogé temporairement durant les saisons froides.
- Préparez-vous une liste de numéros et d'information d'urgence que vous pourrez laisser chez un membre de votre famille ou une personne de confiance.

Cette liste peut contenir :

- Votre numéro de police d'assurance.
- Une liste téléphonique d'urgence (famille, assureur, garderie, école, employeur, etc.)
- Une liste de vos médicaments et prescriptions
- Des photos ou un vidéo de vos biens (ceci vous aidera grandement lors de la réclamation à votre assureur)
- Des photocopies de vos cartes d'identité (assurance maladie, permis de conduire, etc.)
- Toutes informations ou documents qui pourraient vous être utiles suite à un incendie à la maison.

Si vous avez des questions concernant votre matériel de sécurité incendie ou de la conception de votre trousse d'urgence, n'hésitez pas à contacter votre Service de sécurité incendie municipal ou le Service régional de prévention incendie. Ils se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Christian Provencher
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce